

Durée de validité de la vaccination contre la rage

dans les pays de la Communauté européenne + Andorre, Suisse, Croatie, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Martin et Saint-Siège.

La durée de validité du vaccin est celle indiquée sur la notice du vaccin, dans le pays où il est administré !

Cette règle est d'application depuis l'entrée en vigueur du Règlement européen 998/2003/CE, le 1^{er} octobre 2004.

Antérieurement, la règle prévoyait que la vaccination contre la rage était valable 3 ans en Belgique et 1 an pour l'étranger. **Cette règle n'est plus d'application depuis le 1^{er} octobre 2004!**

Attention que pour un même vaccin, l'âge minimal de primo-vaccination et la fréquence des rappels peuvent être différents d'un pays à l'autre ! *Par exemple en France, pour tous les vaccins autorisés, l'âge minimal de primo-vaccination est de 3 mois et la fréquence de rappel est annuelle.*

Tableau récapitulatif des vaccins utilisés en Belgique et durée de validité de la vaccination pour voyager à destination d'un des pays mentionnés ci-dessus :

Nom du vaccin	Laboratoire	Espèce concernée	primo-vaccination	Fréquence des rappels
Nobivac Rabies	Intervet	Chiens, chats	1 dose avant 3 mois avec une 2 ^{ième} dose à l'âge de trois mois	Tous les 3 ans
			1 dose à 3 mois ou plus	Tous les 3 ans
Leptorabisin	Mérial	Chiens	1 dose à partir de 12 semaines	annuelle
Rabisin	Mérial	Chiens, Chats	1 dose à 4 semaines si pas d'immunité maternelle, avec une 2 ^{ième} dose 6 mois après	Tous les 3 ans
			1 dose à partir de 3 mois (si immunité maternelle)	Tous les 3 ans
Rabdomun	Schering Plough	Chiens, Chats	1 dose à 7 semaines (si pas d'immunité maternelle), puis une 2 ^{ième} dose à 12 semaines	Tous les 3 ans (chiens) Tous les 4 ans (chats)
			1 dose à partir de 3 mois (si immunité maternelle)	tous les 3 ans (chiens) tous les 4 ans (chats)
Rabigen L	Virbac	Chiens, chats	1 dose à partir de 3 mois	annuelle